

Master 2011 : des conditions d'emploi favorables

Malgré une insertion moins rapide que leurs aînés, les diplômés de master 2011 de l'UPEM connaissent des conditions d'emploi plus favorables dès leur premier emploi. Les conditions d'insertion sont néanmoins à l'avantage des diplômés des domaines *Sciences, technologies, santé et Droit, économie, gestion* et des apprentis.

Plus d'emplois qualifiés après le master

A l'issue de l'année universitaire 2010-2011, 1 126 étudiants ont été diplômés d'un master à l'UPEM. Au cours de la deuxième année du diplôme, près de neuf diplômés sur dix ont bénéficié d'une expérience professionnelle. Cette expérience professionnelle semble être un atout pour les diplômés de master : 37 % d'entre eux ont été recrutés dans leur structure d'accueil à la suite du master. Toutefois, cela est plus le cas pour les apprentis et stagiaires alternant pendant leurs études (41 % ont été recrutés) que pour les stagiaires non alternants (32 %).

En moyenne, les diplômés 2011 ont mis 4,7 mois pour accéder à leur premier emploi après l'obtention du master. C'est légèrement plus que la promotion précédente de diplômés (3,8 mois). Toutefois, ils sont aussi nombreux que leurs aînés à trouver un premier emploi stable : les deux tiers ont signé un CDI ou sont devenus fonctionnaires. Surtout, les diplômés 2011 accèdent à un premier emploi plus souvent qualifié et correspondant davantage à leur niveau d'études. En effet, selon la nomenclature de l'INSEE, 73 % des diplômés 2011 occupaient un premier emploi relevant de la PCS des cadres, quand cela concernait 65 % des diplômés 2010.

De plus, le premier emploi est d'autant plus qualifié quand les diplômés ont réalisé un stage ou été apprentis durant leur deuxième année de master : les diplômés ayant bénéficié d'une première expérience professionnelle pendant leurs études ont plus fréquemment accédé que les autres à un premier emploi relevant de la PCS des cadres (73 % contre 64 %) et relevaient moins souvent de celle des employés/ouvriers (7 % contre 14 %). De plus, ils étaient moins nombreux à exercer à temps partiel (6 % contre 15 %).

Enfin, s'agissant du salaire à l'embauche, peu d'écart existe selon que les diplômés aient connu une expérience professionnelle ou non (30 euros). En revanche, le type d'expérience vécue a plus d'incidence : les diplômés en alternance pendant leur master perçoivent en moyenne à l'embauche une rémunération plus élevée que les non alternants (134 euros d'écart). D'ailleurs, les diplômés en alternance pendant leur deuxième année de master et notamment les apprentis, ont dans l'ensemble des conditions d'exercice du premier emploi plus favorables que les autres diplômés ayant bénéficié d'une expérience professionnelle.

Caractéristiques du premier emploi après le master

	Diplômés 2010	Diplômés 2011
Effectifs diplômés	1075	1026
Temps d'accès à l'emploi (en mois)	3,8	4,7
% Contrat stable	64 %	66 %
% PCS cadres	65 %	73 %
% PCS professions intermédiaires	27 %	18 %
% Temps partiel	6 %	6 %
Salaire à l'embauche*	1 786 €	1 836 €

*Pour les salariés en France à temps complet

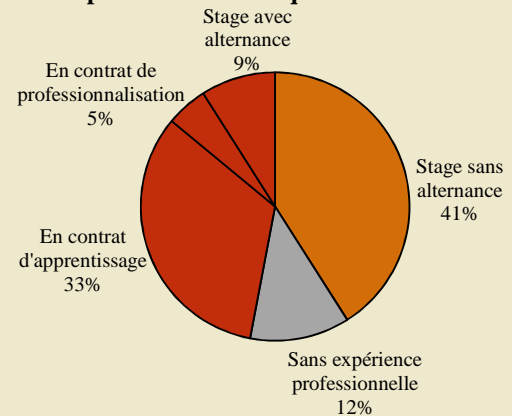
Source : Enquête insertion des diplômés 2011, UPEM, 2014

L'acquisition d'une expérience professionnelle pendant la deuxième année de master

Pendant leur deuxième année de master, 88 % des diplômés se sont dotés d'une expérience professionnelle. Parmi eux, un peu moins d'un sur deux suivait ses études en alternance : en contrat d'apprentissage (34 % des diplômés), en contrat de professionnalisation (5 %) ou en stage alternant dans le cadre de la formation initiale classique (9 %). Les autres (41 %) ont effectué un stage sans discontinuité, d'une durée moyenne de 20 semaines.

La part d'étudiants ayant connu une expérience professionnelle pendant la deuxième année de master varie de 68 % parmi les diplômés du domaine *Arts, lettres et langues* à 99 % en *Droit, économie, gestion*. Ces écarts sont en partie liés à la structuration de l'offre de formation de l'UPEM par domaine d'études et type de master. L'ensemble des inscrits du domaine *Droit, économie, gestion* sont par exemple tous en master professionnel ou recherche et professionnel, dans lesquels des immersions en entreprise (stage, apprentissage) sont souvent imposées. A contrario, un quart des diplômés du domaine *Arts, lettres et langues* sont issus de master recherche ou enseignement, dans lesquels la validation d'une expérience professionnelle pendant le master est plus souvent facultative.

Répartition des diplômés selon l'expérience professionnelle acquise ou non en master



Source : Enquête insertion des diplômés 2011, UPEM, 2014

Des emplois dans le secteur privé

Pour leur premier emploi après le master, les diplômés travaillaient majoritairement (76 %) dans une entreprise du secteur privé, 18 % exerçaient dans le secteur public (Fonction publique, collectivité territoriale, entreprise publique), 5 % dans une association et une minorité (1 %) a créé son activité.

Les diplômés qui n'ont pas connu d'expérience professionnelle pendant leur deuxième année de master sont aussi nombreux à être embauchés dans le secteur public que dans des entreprises privées (respectivement 43 % et 44 %). En effet, ces diplômés sont le plus souvent issus des masters à vocation recherche ou enseignement dont les débouchés se situent principalement dans le secteur public. En revanche, les stagiaires et apprentis pendant leurs études exercent très majoritairement au sein d'entreprises privées (78 %) et peu dans le secteur public (16 %).

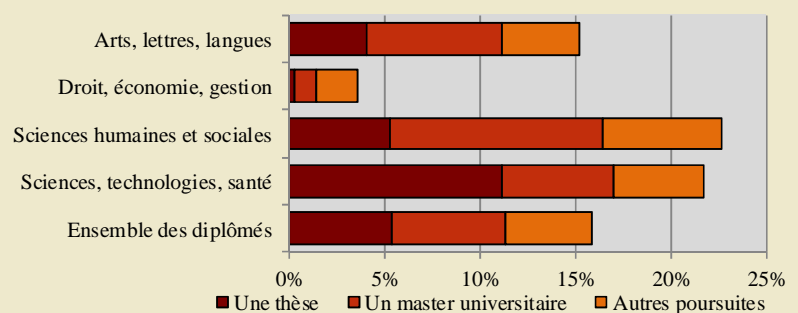
Un diplômé sur six poursuit des études après l'obtention du master

Après l'obtention de leur master, 16 % des diplômés poursuivent des études. Cela concerne près du quart des diplômés de *Sciences humaines et sociales* contre 4 % des diplômés de *Droit, économie, gestion*. Quand ils ont poursuivi des études, les diplômés se sont principalement orientés vers un second master (38 %) ou se sont inscrits en thèse (34 %). Les autres se sont inscrits en mastère spécialisés, dans d'autres formations spécialisées ou des préparations au concours de la fonction publique (enseignement, administration). Finalement, les poursuites d'études conduisant à l'obtention d'un second titre de niveau I concernent 11 % des diplômés, dont la moitié en thèse.

Toutefois, les poursuites d'études après le master varient selon le domaine d'études du master obtenu en 2011 : si les diplômés de *Sciences humaines et sociales* poursuivent le plus souvent vers un second master (11 % d'entre eux contre 4 % en moyenne pour les autres), les diplômés de *Sciences technologies, santé* sont quant à eux les plus nombreux à s'orienter en thèse (11 % contre 3 %).

En définitive, 8 % des diplômés ont validé un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au master obtenu en 2011. Pour la moitié, il s'agit d'un autre master universitaire.

Poursuite d'études après le master selon le domaine d'études



Source : Enquête insertion des diplômés 2011, UPEM, 2014

Méthodologie

Cette étude porte sur l'insertion professionnelle des diplômés de master en formation initiale de l'UPEM en 2011. Les diplômés inscrits sous le régime de la formation continue pendant leur deuxième année de master ont un parcours professionnel particulier et ont par conséquent été retirés de l'étude.

Parmi les 1 126 diplômés de formation initiale :

- Le parcours de 39 étudiants (soit 3,5 % des diplômés) a pu être reconstitué à partir des informations contenues dans les bases de données administratives et pédagogiques de l'UPEM et du PRES (Apogée) : 23 étudiants se sont soit inscrits trois années consécutives au PRES Paris-Est et 16 autres étudiants ont obtenu un diplôme de niveau supérieur ou équivalent au master à l'UPEM après l'obtention de leur master en 2011.
- 1 087 étudiants ont été contactés entre janvier et mars 2014 afin d'évaluer leur parcours depuis l'obtention de leur master et d'analyser leur situation professionnelle au 1^{er} décembre 2013 (soit en moyenne 30 mois après l'obtention du master). 772 personnes ont participé à l'enquête : 89 % par téléphone et 11 % en ligne. Au total, le taux de réponse à l'enquête s'élève à 71 %. Les diplômés de nationalité étrangère ont moins souvent répondu à l'enquête que les autres. Les statistiques ont donc été redressées afin qu'elles soient représentatives de l'ensemble des diplômés.

Au total, le parcours de 72 % des diplômés de master a pu être retracé.

Après l'obtention de leur master en 2011, 8 % des diplômés (62 étudiants) ont obtenu un titre de niveau I (cf encadré «Un diplômé sur six poursuit des études après l'obtention du master»). L'évaluation de l'insertion professionnelle des diplômés de master porte uniquement sur les diplômés ayant au plus leur master obtenu en 2011 à faire valoir sur le marché de l'emploi.

90 % des actifs en emploi au moment de l'enquête

Au 1^{er} décembre 2013, soit trente mois après l'obtention du master, 90 % des diplômés actifs occupent un emploi et 10 % en recherchent un. Le taux de chômage est comparable à celui observé au niveau national (10 %) ainsi que celui observé pour la promotion 2010. La part d'actifs en emploi s'échelonne de 83 % parmi les diplômés du domaine *Arts, lettres et langues* à 91 % parmi ceux de *Droit, économie, gestion*. De plus, au moment de l'enquête, 9 % des diplômés sont en études. La majorité d'entre eux est inscrite en thèse (70 %), et presque tous parmi eux (90 %) la préparent depuis l'obtention du master.

Quand ils sont en situation d'emploi, les diplômés occupent des contrats stables dans huit cas sur dix. Les situations précaires¹ ne concernent qu'un quart des diplômés qui ne sont pas en contrat stable, soit finalement 4 % de l'ensemble des diplômés en emploi. Selon la nomenclature de l'INSEE, près de huit diplômés sur dix occupent des emplois relevant de la PCS des cadres et seule une minorité (4 %) occupe des fonctions d'employés ou d'ouvriers. Les diplômés en emploi travaillent quasiment tous à temps complet (97 %) et les trois quarts exercent leur emploi dans le secteur privé. Enfin, au moment de l'enquête, ils percevaient en moyenne une rémunération nette mensuelle de 2 163 euros, soit plus de 300 euros supérieure à la moyenne des salaires perçus à l'embauche.

Caractéristiques des emplois occupés 30 mois après l'obtention du master

	Arts, lettres, langues	Droit, économie, gestion	Sciences humaines et sociales	Sciences, technologies, santé	Ensemble des diplômés
Temps d'accès à l'emploi (en mois)	4,2	4,4	5,7	4,5	4,7
Taux de chômage	17%	9%	10%	11%	10%
% Contrat stable	70%	85%	68%	90%	81%
% Situation précaire*	8%	26%	30%	19%	26%
% PCS cadres	47%	77%	77%	91%	79%
% Secteur privé	64%	81%	56%	79%	73%
% Temps partiel	16%	3%	3%	1%	3%
Salaire à l'embauche**	1 575 €	1 901 €	1 670 €	1 952 €	1 836 €
Salaire au moment de l'enquête**	1 853 €	2 218 €	1 990 €	2 299 €	2 163 €

*Parmi les contrats non stables

**Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des diplômés 2011, UPEM, 2014

Les caractéristiques des emplois occupés varient selon le domaine d'études en master. Ainsi, les diplômés du domaine *Sciences, technologies, santé* et *Droit, économie, gestion* cumulent les conditions d'emplois les plus favorables. Près de neuf scientifiques sur dix par exemple, sont sur des emplois stables. Une même proportion de diplômés occupe des emplois relevant de la PCS des cadres et leur salaire mensuel est en moyenne supérieur de 195 euros par rapport aux diplômés des autres domaines.

Les diplômés de *Sciences humaines et sociales* occupent moins souvent que les autres des emplois stables : seuls six sur dix sont en CDI contre huit sur dix pour les autres. Ils demeurent nombreux à occuper des emplois temporaires (un quart d'entre eux est

¹ Parmi les emplois non stables, les situations de précarité sont les CDD de mois de 6 mois, contrats d'intérim, contrats saisonniers, intermittence du spectacle, vacations horaires, etc.

en CDD contre un sur dix) et souvent dans des situations précaires (30 %). Ils se distinguent également par la forte proportion de diplômés exerçant dans le secteur public (31 % contre 16 %) ou dans une association (13 % contre 3 %).

Les diplômés issus du domaine *Arts, lettres, langues* ont des conditions d'insertion plus difficiles que les autres : au moment de l'enquête, ils sont notamment plus souvent au chômage (17 % contre 10 %). De plus, quand ils sont en emploi, ils occupent moins fréquemment des fonctions relevant de la PCS des cadres (47 %) et ont des conditions d'emplois moins favorables. Ils travaillent plus souvent à temps partiel (16 % contre 2 %) et perçoivent en moyenne des rémunérations plus faibles à l'embauche et au moment de l'enquête (respectivement - 280 euros et - 330 euros). Toutefois, au sein du domaine, les situations d'emploi défavorables concernent moins les diplômés des masters de langues et cultures étrangères que ceux de lettres et arts. Ces derniers semblent rencontrer plus de difficultés à s'insérer dans leur secteur d'activité, et le cas échéant, dans des conditions d'emplois correspondant à leur niveau d'études. Peut-être cela explique-t-il qu'ils soient les plus nombreux à avoir créé leur activité et exercer en tant que non salarié (12 % d'entre eux contre 2 % en moyenne pour les autres).

Evolution positive des conditions d'emplois sur trente mois

Neuf diplômés sur dix ont déjà occupé au moins un emploi depuis l'obtention de leur master en 2011. Parmi eux, près des deux tiers occupent toujours le même emploi au moment de l'enquête, un tiers en a occupé plusieurs. Quand ils ont occupé plusieurs emplois depuis le master, les diplômés ont connu une évolution positive de leurs conditions d'emplois : augmentation des contrats stables (+ 39 points) et des emplois de niveau cadre (+ 8 points). De même, le travail à temps partiel est en recul (- 7 points).

Evolution des conditions d'emplois selon le nombre d'emploi occupé

	Un seul emploi (65%)		Plusieurs emplois (35%)	
	Au moment de l'enquête		A l'embauche	Au moment de l'enquête
% Contrat stable	86%		30%	69%
% Situations précaires*	22%		45%	31%
% PCS cadres	80%		66%	74%
% Temps partiel	3%		12%	5%
Salaire à l'embauche	1 876 €		1 818 €	-
Salaire au moment de l'enquête**	2 191 €		-	2 086 €

*Pour les salariés en France à temps complet

**Parmi les contrats non stables

Source : Enquête insertion des diplômés 2011, UPEM, 2014

Toutefois, cette amélioration ne suffit pas à égaler, trente mois après l'obtention du master, les conditions d'emplois très favorables des diplômés n'ayant connu qu'un seul emploi. Ils demeurent moins souvent dans des situations d'emplois stables que les autres (- 17 points) et correspondant à leur niveau d'études (- 6 points pour la part d'emplois relevant des PCS cadres). Enfin, leur salaire net mensuel au moment de l'enquête reste moindre (- 100 euros en moyenne).

Une situation plus favorable aux apprentis

Trente mois après l'obtention de leur master, les diplômés apprentis pendant leurs études sont dans des situations plus favorables que les étudiants qui ont obtenu leur diplôme dans le cadre de la formation initiale classique. S'ils accèdent aussi rapidement à l'emploi, les apprentis sont au moment de l'enquête deux fois moins souvent au chômage que les diplômés de formation initiale classique : 6 % contre 14 %. De plus, quand ils sont en emploi, les apprentis bénéficient de conditions plus confortables : des emplois plus souvent classés dans les PCS cadres (+ 6 points) et moins parmi les PCS employés/ouvriers (- 4 points). En outre, ils exercent moins fréquemment à temps partiel (- 3 points) et perçoivent en moyenne des salaires plus élevés à l'embauche (+ 136 euros) et au moment de l'enquête (+ 143 euros).

Situation au moment de l'enquête selon le statut pendant le master

	Diplômés de formation initiale classique	Diplômés apprentis
Temps d'accès à l'emploi (en mois)	4,9	4,5
Taux de chômage	14 %	6 %
% Contrat stable	80 %	83 %
% PCS cadres	76 %	82 %
% Temps partiel	5 %	2 %
Salaire à l'embauche*	1 772 €	1 908 €
Salaire au moment de l'enquête*	2 096 €	2 239 €

*Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des diplômés 2011, UPEM, 2014

Pour aller plus loin

INSEE

Formations et emploi - L'insertion des jeunes

INSEE, INSEE Références, Édition 2013, décembre 2013.

GAUTIER Cécile

De bonnes conditions d'emplois pour les diplômés de master 2010

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, OFIPE résultat n°128, juillet 2013.

THEOPHILE Nadine

Mesurer l'insertion professionnelle des diplômés de masters

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Note OFIPE n°6, septembre 2012.